

L'Etat, la justice et le droit

Qu'est-ce que l'Etat ?

Définir l'Etat moderne

- **Etat** : ensemble des institutions qui organisent la vie d'une société sur un territoire donné. Au sens large, notion d'Etat peut désigner toute forme d'organisation politique.
- **Sens plus spécifique de l'Etat** : (XVIe s) Etat-nation, forme de pouvoir politique s'imposant sur un territoire donné et garantissant le respect d'un certain nb de règles, faisant parfois usage de la force
- **Trois grands pouvoirs sont associés à l'Etat** :
 - pouvoir législatif : il fait les lois.
 - pouvoir exécutif : il fait appliquer les lois.
 - pouvoir judiciaire : veille au respect de la loi et sanctionne les manquements par la justice
- **Etat-nation** : se distingue des formes de pouvoirs que l'on trouve dans les sociétés tribales.
- **P. Clastres, ethnologue** : *La société contre l'Etat*, met en évidence cette diff, mq les chefs des tribus ne possèdent pas les pouvoirs conférés à l'Etat moderne :
 - pas de pouvoir législatif : lois sont énoncées dans les coutumes que le chef doit rappeler.
 - pas de pouvoir exécutif : possèdent aucune force supérieure pr imposer son autorité
 - pas de pouvoir judiciaire : ce n'est pas le chef qui règle les litiges entre des individus

« Il n'y a donc pas de roi dans la tribu, mais un chef qui n'est pas un chef d'Etat. Qu'est-ce que cela signifie ? Simplement que le chef ne dispose d'aucune autorité, d'aucun pouvoir de coercition, d'aucun moyen de donner un ordre. Le chef n'est pas un commandant, les gens de la tribu n'ont aucun devoir d'obéissance. L'espace de la chefferie n'est pas le lieu du pouvoir, et la figure (bien mal nommée) du "chef" sauvage ne préfigure en rien celle d'un futur despote. Ce n'est certainement pas de la chefferie primitive que peut se déduire l'appareil étatique en général. »

Pierre Clastres, *La Société contre l'Etat*, 1974

- **Sociétés primitives** : le chef ne possède pas l'autorité que possède le chef de l'Etat moderne : incarne pas le pouvoir, n'est que le relais de la tradition, de laquelle découle toute l'autorité ; il n'existe pas un pouvoir politique séparé de la société
- **Sociétés modernes** : Etat, constitué d'un ens d'institu° ayant autorité pour imposer les décisions

« L'Etat moderne est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. »

Max Weber, *Le Savant et le politique*, 1919

→ Etat : ens d'institutions ayant autorité sur un territoire donné + seul organe de la société qui peut user de la force de façon légitime, justifiée

Fondement de l'Etat

- **D'où l'Etat tire sa légitimité ?** une dictature répond aux critères énoncés dans la définition de l'Etat mais n'est pas un type de régime légitime
- **Hobbes, le Léviathan** : il faut que, par contrat, ts les individus isolés aient accepté de mettre leur force en commun et de la confier à une personne ou une assemblée de personnes qui garantira la vie en communauté

« Il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun passée de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. »

Hobbes, *Léviathan*, 1651

⇒ Condition pour que le pouvoir en place soit légitime : tous les individus contractants remettent leur force entre les mains d'une autorité supérieure, le *Léviathan*

- **Hobbes, l'état de nature** : état dans lequel sont les hommes avant de former un Etat, est un état de guerre de tous contre tous : aucun pouvoir supérieur n'existe, c'est la seule force qui règle les rapports entre les hommes ; aucun homme n'est à l'abri d'une mort violente → La vie est leur bien le plus précieux : hommes décident de s'assembler pour fonder une autorité qui, seule, peut user de la force pour maintenir un état de paix
- Par le contrat, chacun se démet de sa force naturelle, et la remet entre les mains de l'Etat, qui gouverne au nom de tous

Les fonctions de l'Etat

Assurer la paix et la sécurité

- **Assurer la paix et la sécurité de ses membres** : sans Etat, les hommes sont en danger
- **Hobbes** : l'Etat doit assurer la sécurité extérieure et intérieure, et donc garantir à ses membres la possibilité d'une vie tranquille
- Garantir paix intérieure : pouvoir judiciaire et la police
- Garantir paix extérieure : pouvoir militaire et la diplomatie

Assurer la liberté et l'égalité

- **Garantir la liberté et l'égalité de ses membres**

- **Rousseau** :

- *seul Etat légitime* : celui qui garantit à l'individu la liberté et l'égalité en droit
- *critique contrat d'Hobbes* : hommes gagnent la sécurité mais confient tt leur pouvoir à l'Etat donc perdent leur liberté ; se soumettent entièrement à un pouvoir extérieur
- *seule forme d'obéissance légitime* : obéissance à la loi qu'on s'est donné

- **État de Hobbes, au-dessus de ses membres** : impose son autorité, ce qui invalide l'égalité
- **État légitime** : si il garantit la liberté de tous
- **Enjeu** : trouver une forme d'associa^o ≡ les hommes juste, qui respecte leur liberté et égalité

« *Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'avant ?* " Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution. [...] Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : "Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. »

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762

⇒ Pour que le contrat produise un État légitime, il faut qu'il produise la volonté générale.

- **Soumission à la volonté générale ≠ soumission à une volonté extérieure à la nôtre** : chaque associé participe de la volonté générale, se soumettre à la volonté générale = se soumettre à soi-même ; la liberté politique, membres de l'association civile sont bien égaux entre eux
- **Fondement d'un État légitime** : volonté générale, État qui garantit la liberté et l'égalité justifie notre obéissance

Perfectionner l'Homme

- **Rôle de l'État** : garantir des droits et de la sécurité + perfection+ de l'H, le dvpt de la culture
- **Aristote, la vie en société** : ce qui permet à l'Homme de réaliser pleinement son essence Homme seul, un être de manque : vivre avec ses semblables pour développer la meilleure partie de lui-même, la raison ; la cité lui permet de se réaliser pleinement, en permettant non seulement sa survie, mais aussi la vie bonne
- **Aristote, fin de la cité** : souverain bien
- **Fin de l'Etat** : perfectionner l'Homme = lui permettre de dvlper sa nature d'être rationnel

La justice ne s'exprime-t-elle que dans le droit ?

La justice et la force du droit

Les liens de la justice et de la force

- **Notion de justice, trois grands sens** :

- **principe moral** : être juste = agir conformément à la morale
- **principe de distribution des biens entre les individus** : être juste = rendre à chacun son dû
- **principe de pouvoir** : pouvoir judiciaire, exercé par l'État.

- **Notion de droit, renvoie à deux choses** :

- **droit positif, institué** : ensemble formé par les lois d'un État, définit ce que le citoyen a le droit de faire ou de ne pas faire ; la justice d'un État fonctionne à partir de lui
- **principe de ce qui est légitime** : renvoie à un idéal, traduit une exigence morale, expression "être dans son bon droit"

- **Enjeu** : dans quelle mesure le droit sur lequel repose le pouvoir judiciaire est légitime : le droit et la justice sont-ils toujours le reflet d'une exigence morale ? Ne peut-on pas au contraire penser qu'ils sont l'un et l'autre l'expression du pouvoir souverain ?

- **Intérêt à la justice et au droit = Interrogation sur les fondements de leur légitimité** : expression d'une justice supérieure, ou l'expression du pouvoir souverain, de l'État

- **Pascal, remarque hommes en désaccord sur le fondement de la justice** : propose de dire que la justice tire sa légitimité de la force qui l'impose

Seule source de justice légitime, la justice divine, nous est inaccessible donc seule façon d'imposer une forme de pouvoir comme légitime est d'abord de recourir à la force.

« *La justice est sujette à dispute. La force est très reconnaissable et sans dispute. Aussi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit qu'elle était injuste, et a dit que c'était elle qui était juste. Et ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste.* »

Pascal, *Pensées*, 1669

⇒ Ce qui est juste ne fait pas l'objet d'un accord entre les hommes, la reconnaissance de la force se fait aisément. Or, puisque tout homme se soumet à la force, c'est donc d'abord la force qui a régné et qui, par suite, s'est donné une apparence de justice pour se légitimer.

- **Conception de la justice de Pascal montre que** :

- la justice sans la force est inefficace : elle ne se fait pas respecter.
 - c'est tjrs la force qui s'impose au détriment de la justice, que nous ne connaissons pas
- Justice naturelle et droit du plus fort

- **Justice naturelle** : Justice, seulement l'exercice de la force = Justice repose sur le droit du plus fort, tel qu'on le trouve dans la nature

- **Calliclès, dans le Gorgias de Platon** : lois humaines sont contre nature car empêchent le droit naturel, qui repose sur le droit du plus fort, de s'exercer librement ; fondement légitime de la justice se trouverait dans la nature, sous la forme du droit du plus fort

- **Problème** : pourquoi le plus fort aurait-il besoin d'un droit pour conserver son pouvoir ? Sa force ne lui suffit-elle pas pour imposer sa volonté ?

- **Rousseau, interrogation sur le sens d'un droit du plus fort dans Du Contrat Social** : problème d'un tel droit : il périclète avec la force de celui qui le possède

« *Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir.* »

Rousseau, *Du contrat social*, 1762

⇒ Limite de l'idée d'un droit du plus fort : force ne peut constituer un droit, elle n'est pas pérenne ; le plus fort n'est jamais assez fort pour toujours le rester : il peut tjrs rencontrer plus fort que lui, ou plus rusé ; toute personne vieillit : elle ne peut donc pas rester la plus forte éternellement ; le force n'est pas une garantie à la manière d'un droit, qui vaut toujours donc le plus fort a besoin du droit pour pouvoir conserver sa supériorité.

- **Droit du plus fort, absurde** : faire un droit qui cesse dès lors qu'une force supérieure est rencontrée ; si une force supérieure peut contester ce droit, ce droit est inutile à celui qui le possède ; expression de droit du plus fort sans sens pr Rousseau

- **Droit et justice ne peuvent pas être fondés sur la force** : un droit légitime ne saurait être un droit qui périt lorsque cesse la force ; le droit doit valoir en toutes circonstances : c'est ce qui fait sa force ; ≠ la justice établie ne fera aucun usage de la force, mais qu'en son principe la justice ne peut reposer sur la force

→ Rousseau, seule source légitime du droit : volonté générale, qui émane de tous les citoyens, qui vise l'intérêt général

La sanction juridique

- **Faire appliquer le droit** : possibilité d'appliquer des sanctions

- **But de la sanction juridique** : but final de cette contrainte, protection de l'Homme.

- **Infraction envers la loi, deux conséquences majeures** :

· *punition* de celui qui enfreint le droit (justice pénale)

· *réparation* envers celui qui est lésé (justice civile)

- **Effets souhaités dans la société par la sanction juridique** : effets contradictoires

· prévention par l'intimidation, pr faire respecter les règles : sert à marquer les esprits, à créer la peur (ex : exécutions effectuées en public)

· amélioration de l'individu qui a fauté : faire respecter les règles mais aussi ramener dans le droit chemin celui qui a fauté

Christianisme, privilège au pôle de la perfectibilité :

Abbé Mabillon dans *Réflexion sur les prisons des ordres monastiques* :

· chaque homme, pas entièrement mauvais, il peut être perfectible : but de tout châtement

· préconise châtement pr perfectionner le moine fautif : cellules propres, possibilité de se promener à l'air libre, discuter tous les jours avec moines restés honnêtes

→ **Thèse** : Justice doit ramener dans le droit chemin

Le droit impose-t-il des limites à l'État ?

Justice et droit appliqués par l'État : Doit-il se soumettre à la loi ou est-il au-dessus des lois ?

- **État inscrit son action dans cadre fournit par la loi** : tout acte qui y déroge est ainsi illégitime

- **Action politique** : suppose parfois que l'État puisse déroger au droit, non soumission du pouvoir d'État au droit met en évidence la notion de raison d'État.

- **Raison d'État** : supérieure au droit ordinaire qnd intérêts État sont en jeu (ex: en temps de guerre) ; doit toujours s'exercer au nom des intérêts État, pas ceux qui détiennent le pouvoir

- **Problème** : suppose que l'action politique reposerait sur une rationalité qui lui serait propre, et qui ne répondrait pas nécessairement aux critères de la justice, càd de la morale

- **Machiavel** : soutient qu'il n'y a pas de mauvaises causes en politique, mais seulement de bons ou de mauvais résultats

« *Un esprit sage ne condamnera jamais quelqu'un pour avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires pour régler une monarchie ou fonder une république. Ce qui est à désirer, c'est que si le fait l'accuse, le résultat l'excuse ; si le résultat est bon, il est acquitté.* »

Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, 1531

⇒ Sagesse en politique : prêter attention aux résultats de l'action, et non aux moyens ayant permis d'atteindre ses résultats

- **Mesures prises visent la sauvegarde de l'État** : peut être acceptable de penser que l'action politique exige une forme de réalisme qui l'amène à agir en dépit des règles de droit

La désobéissance à la loi peut-elle être légitime ?

- **Sauvegarde de l'État** : peut autoriser des exceptions à la loi mais ne doit pas devenir le mode ordinaire de l'exercice du pouvoir ; si État ne vise plus le bien commun, ne fait plus passer en premier l'intérêt de tous, alors la désobéissance apparaît légitime

- **État** : fondé en vue du bien commun donc peut être légitime de lui désobéir dès lors qu'il poursuit un autre but (ex : enrichissement des dirigeants), dans cette situation, désobéir à la loi ne doit pas être associé à un acte de délinquance, mais à un acte de désobéissance

- **Arendt, insiste sur cette distinction dans *Du mensonge à la violence*** :

· Ds la délinquance : individu enfreint la loi uniquement pr satisfaire son intérêt personnel

· Ds la désobéissance : individu enfreint la loi au nom de l'intérêt collectif

- **Individu** : doit faire appel à des principes supérieurs de justice que l'État ne semble plus poursuivre

- **Thoreau, dans *La Désobéissance civile*** : il est du devoir de l'Homme, en tant qu'être rationnel, de faire appel à sa raison pour discerner le juste de l'injuste ; a le devoir de questionner la moralité des lois auxquelles il est soumis, et le droit d'y désobéir si celles-ci sont contraires à la justice : s'il ne questionne pas les lois, il peut, par obéissance à la loi, se rendre coupable d'injustice

« *Le respect de la loi vient après celui du droit. La seule obligation que j'ai le droit d'adopter, c'est d'agir à tout moment selon ce qui me paraît juste.* »

Henry David Thoreau, *La Désobéissance civile*, 1849

⇒ Respect du droit vient avant celui de la loi le droit idéal, càd la justice comme principe moral. En tant que principe moral, le droit est toujours supérieur à la loi, qui peut être injuste.

- **Légitime de désobéir à la loi** : si elle s'oppose à la justice

- **Ne semble pas possible de fonder un droit de désobéissance** : inscrire un droit de désobéir = inscrire la possibilité de désobéir légitimement au droit ; si on peut à tout moment transgresser la loi, celui-ci perd son fondement → désobéissance à la loi doit rester de l'ordre des situations exceptionnelles

La question de l'égalité

L'égalité reconnue en droit

- **Egalité et liberté de chaque individu, inscrites dans le droit** : depuis époque moderne, et notamment les révolutions française, américaine et anglaise
- **Liberté et Egalité** : constituent ds démocraties contemporaines, les principes de la justice
- **Devise de la République française** : Liberté, égalité, fraternité
- **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948**

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* »

- **Idee de droits universels de l'Homme** : tout homme possède un des droits fondamentaux, droits universels car doué de raison et conscience donc possède des droits inaliénables
- **Chaque pays a son droit** : code civil, droit public, droit administratif, droit du commerce ... avec des particularités qui tiennent au pays en question
- **Droits inaliénables** : droits qu'on ne peut enlever à aucun homme sous aucun prétexte
Droits qui doivent permettre de réaliser une société juste
- **Critique que l'on peut adresser à ces droits** : ils sont formels : proclamer égalité, liberté de tout être humain est nécessaire, cela constitue un modèle et un idéal/le fait de les proclamer ne rend pas ces droits effectifs, càd réels
- **Dire individus libres et égaux en droit** : présupposer que ts individus d'une société démocratique partent du même point, réussite tiendra donc à leur mérite càd efforts qu'un individu mettra en œuvre pour s'assurer une bonne situation. C'est sur cette idée que repose le principe d'égalité des chances.
- **Réaliser l'égalité sous ses deux formes** : équité et égalité stricte
 - En traitant les individus comme des êtres également libres, les sociétés méritocratiques respectent l'égalité absolue de tous les hommes
 - En les récompensant selon l'équité, càd à proportion de leur mérite, se montrent justes
- **Injuste de donner la même chose à tous sans tenir compte des efforts fournis** : principe de l'égalité des chances a aussi pour conséquence l'idée qu'il existe des inégalités justes : celles qui ont pour origine le mérite

Égalité de droit, inégalités de fait

- **Nombreuses inégalités marquent sociétés démocratiques** : possible de se demander si la réussite ou l'échec est imputable à l'individu seul, le principe méritocratique donne à tous une chance égale de réussir ?
- **Au sein d'une société démocratique, ts les individus ne partent pas du même point** : égalité des droits ne suffit pas : maximum de droits ne représente qu'une possibilité formelle de vivre comme on l'entend, égalité des droits ne donne pas la capacité réelle de le faire ; capacité réelle de vivre comme on l'entend suppose la possession des moyens nécessaires pour y parvenir, et notamment de moyens économiques, sociaux et culturels

- **Marx, La question juive (1843), critique des droits de l'Homme** : véritables droits humains absents de la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789, car rédacteurs ont considéré l'être humain suivant le biais idéologique des intérêts de la classe dominante à laquelle ils appartenaient, la bourgeoisie ; les rédacteurs de la charte n'ont pas pris en compte le fait que certains pouvaient ne pas avoir les moyens nécessaires à l'usage de ces droits

- **Marx, droits de l'Homme** : permettent surtout de justifier le nouveau pouvoir en place, tout comme le droit divin permettait auparavant de justifier la monarchie ; droits : purement politiques postulent un sujet de droit fictif car ne prennent pas en compte l'insertion de l'Homme dans la société civile ; individu : pas seulement un sujet de droit, mais aussi (et peut-être principalement) un individu concret, qui vit et travaille dans une société réelle

- **Définir les véritables droits humains** : partir de l'Homme comme être de besoin, dont conditions matérielles d'existence déterminent ses capacités ; si l'on veut que chaque citoyen puisse réellement faire usage de ses droits politiques, il faut les compléter de droits sociaux

Peut-on concilier égalité et liberté ?

- **Proclamer l'égalité en droit de tous les hommes n'est pas suffisant** : posséder les moyens de la rendre réelle mais difficilement envisageable que l'État prenne en charge l'ensemble des besoins des hommes, en vue de réaliser une égalité stricte entre tous

- **Difficulté** : respecter la liberté et l'égalité sans que l'insistance sur l'une ou l'autre de ces valeurs ne compromette l'autre

- **Philosophe américain J. Rawls** : propose solution à cette opposition entre liberté et égalité

• Enjeu : produire des principes de justice tels qu'ils permettent rationnellement d'organiser une société juste, en tenant compte de l'aspect économique et social

• Imagine situation dite de la position originelle et du voile d'ignorance : des personnes doivent choisir les principes fondamentaux d'une société dans laquelle ils auront à vivre, sans savoir qui ils vont être dans cette société, ce qu'ils vont faire, quelles vont être leurs caractéristiques, ni leurs conceptions du bien. Cette ignorance des conditions dans lesquelles ils seront dans la société, ainsi que de leurs préférences, constituent le voile d'ignorance.

• Ces personnes doivent donc faire un choix "sous voile d'ignorance", et cette contrainte conduit nécessairement les individus à faire un choix impartial, puisqu'ils ne savent pas s'ils vont être favorisés ou bien défavorisés par un tel choix.

« *Les principes de justice, sont ceux que des individus libres et rationnels, désireux de favoriser leurs propres intérêts et placés dans une situation initiale d'égalité, accepteraient et définiraient comme les termes fondamentaux de leur association.* »

Rawls, *Théorie de la justice*, 1971

⇒ Définir les principes de justice, càd principes d'une société juste : il faut imaginer une situation où des individus libres, égaux et rationnels auraient à décider de la règle de répartition des places dans une société à venir. Dans cette situation, les hommes ignorant tout de leurs préférences, de leur conception du bien et de la place qu'ils occuperont dans

cette société, feront le choix des principes les plus justes possibles. Cette situation constitue pour Rawls la position originelle sous voile d'ignorance

- **Dans « Position originelle »** : partenaires tomberaient d'accord selon Rawls sur deux principes

« *Le premier exige l'égalité d'attribution des droits et des devoirs de base. Le second, lui, pose que les inégalités socio-économiques [...] sont justes si et seulement si elles produisent, en compensation, des avantages pour chacun et, en particulier, pour les membres les plus désavantagés de la société.* »

Rawls, *Théorie de la justice*, 1971

- **Premier principe** : principe d'égalité des droits, maximum de droits possibles pour tous, principe du libéralisme politique, l'égalité absolue ne s'exerce qu'au niveau des droits politiques, la liberté doit donc avoir priorité sur l'égalité sociale

- **Second principe** : principe d'équité, énonce d'une part une égalité réelle des chances pour tous : positions d'autorité et de responsabilité doivent être à la portée de tous ; État doit faire en sorte que cette exigence soit effective dans la réalité; énonce d'autre part un principe de progrès éco et social pour la société dans son ensemble et pour les plus défavorisés avant tout

- **Principes de justice énoncés par Rawls reposent sur l'équité** : si l'égalitarisme strict n'est pas souhaitable, c'est qu'il est finalement dommageable pour la société dans son ensemble et surtout pour les plus défavorisés. Au contraire, la société peut profiter des effets incitatifs que provoque sur l'individu l'attrait d'une amélioration possible de sa situation.

- **Principe d'équité** : tolère existence d'inégalités sociales au nom de l'efficacité économique et sociale si elles profitent à la partie la plus défavorisée de la société, c'est-à-dire que le niveau max des inégalités soit précisément celui qui permet à la partie la moins favorisée de la société de tirer profit de leur existence

→ **Principe d'équité** : principe qui limite théoriquement et pratiquement les inégalités

- **Justice** : ne consiste pas à répartir les avantages économiques et sociaux à égalité entre les individus, mais à trouver le système économique le plus efficace pour pouvoir améliorer la situation des plus défavorisés et de la société dans son ensemble

→ **Principes de justice de Rawls** : semblent donc bien permettre de produire société juste, c'est-à-dire société où les principes d'égalité et de liberté sont *réellement* réalisés.